

Document à retourner aux services préfectoraux

Référence Préfecture

Association syndicale de propriétaires

R1 ASSOC

R2 ASL

R3

R4 8M

MODIFICATION

Direction
de l'information
légale et administrative



26, rue Desaix, 75727 Paris cedex 15
Tél. : 01 40 58 77 56

Texte à insérer

(A remplir lisiblement pour éviter tout retour préjudiciable au délai de publication)

1 – Déclaration à la _____ ou **&3** Préfecture* (nom du département) _____
* Rayer la mention inutile **&4** Sous-préfecture* (nom de la ville) _____

&5 Titre de l'association (titre complet tel qu'il figure dans les statuts et le sigle, s'il existe. A ne pas compléter en cas de modification survenue sur le titre) : _____

&55 Ancien titre : _____

&15 Nouveau titre : _____

&6 Nouvel objet (indiquer clairement le contenu du nouvel article des statuts relatif à l'objet de l'association) : _____

&17 Modifications statutaires (lister les articles modifiés) : _____

2 – Siège social (à remplir impérativement et correspondant à l'ancien siège en cas de transfert)

&13 Bât., étage, esc. et résidence : _____

&14 N°, type et libellé de voie : _____

&15 BP ou lieudit : _____

&18 Code postal :

&19 Bureau distributeur : _____

17 – Transféré; nouvelle adresse (à ne remplir qu'en cas de changement de siège social) : _____

&13 Bât., étage, esc. et résidence : _____

&14 N°, type et libellé de voie : _____

&15 BP ou lieudit : _____

&18 Code postal :

&19 Bureau distributeur : _____

8 – Date de délivrance du récépissé : ... / ... / 200...

150

Pour facturation

(38 caractères maximum par ligne)

Titre court de l'ASL :

24&12

Nom et prénom de la personne responsable de l'association :

&4

Adresse personnelle :

bât., étage, esc. et résidence :

&13

N°, type et libellé de voie :

&14

BP ou lieudit :

&15

Code postal :

&18

Bureau distributeur :

&19

Signature du déclarant précédée de : « lu et approuvé, bon pour insertion »

Le déclarant s'engage à acquitter le montant des frais d'insertion de l'annonce à réception de la facture